



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

----- O -----

Note d'urgence Coronavirus

L'actuelle épidémie mondiale de Coronavirus continue sa progression dans d'autres pays en dehors de la Chine où des foyers de contamination sont actuellement actifs, notamment en Corée du Sud, en Italie et en Iran.

Pour Madagascar, la situation en Italie est particulièrement préoccupante et pourrait être à l'origine d'importation éventuelle du virus.

En effet, deux compagnies aériennes italiennes, NEOS et BLUE PANORAMA, opèrent directement, à destination de Nosy-Be, des vols en provenance respectivement de l'Italie (Milan, Vérone, Rome) et de la Pologne (Varsovie).

Toutefois, les vols de ces compagnies sont momentanément à l'arrêt depuis janvier 2020 pour des raisons commerciales et sont prévus reprendre respectivement le 07 avril 2020 et le 04 juin 2020.

D'autres compagnies peuvent également transporter des passagers en provenance d'Italie, mais dont la traçabilité pourrait être rendue difficile du fait de la libre circulation des personnes dans les pays de l'Union Européenne.

Par ailleurs, des navires de croisière ramènent régulièrement des touristes à Madagascar.

Compte tenu de l'urgence de la situation qui prévale ces soixante-douze dernières heures,

Compte tenu des gaps d'information sur le virus,

le Ministère de la Santé Publique est dans l'obligation souveraine de prendre des décisions temporaires contre l'introduction de ce virus sur le sol malagasy.

D'une manière urgente et pour application immédiate :

- Les Agences de voyage sont fortement conseillés de donner aux voyageurs en provenance d'Italie, de la Corée du Sud ou d'Iran, ayant prévu de visiter Madagascar dans les prochaines semaines, les opportunités d'annuler ou de reporter leurs voyages ;
- Toutes personnes présentement en Italie, Corée du Sud ou Iran prévoyant de rentrer au pays sont contraintes de reporter leurs retours au pays jusqu'à nouvel ordre ;

- Les compagnies aériennes, sans exception, reliant Madagascar sont contraintes de ne pas embarquer des passagers et des équipages en provenance ou ayant séjourné en Italie, Corée du Sud ou Iran les 14 derniers jours ;
- Aucune personne arrivée par voie maritime n'aura pas le droit de débarquer sur le sol malagasy s'il ou elle a été ou ayant séjourné en Italie, Corée du Sud ou Iran les 14 derniers jours.
- Aucune embarcation ne sera pas autorisée à naviguer dans les eaux territoriales malagasy s'il a de passagers en provenance d'Italie, de la Corée du Sud ou d'Iran à bord.

La présente note n'annule pas :

- la note conjointe du Ministère de la Santé Publique et du Ministère des Transports, du Tourisme et de la Météorologie du 10 février 2020
- la note de service de la Direction Générale de l'Agence Portuaire, Maritime et Fluviale (APMF) N°091/APMF/DG/20 du 4 février 2020
- la lettre 25/DGE-COMM/ACM/20 du 10 février 2020

Tout manquement à ces notes expose les passagers et les compagnies à des sanctions disciplinaires liées à leur exploitation.

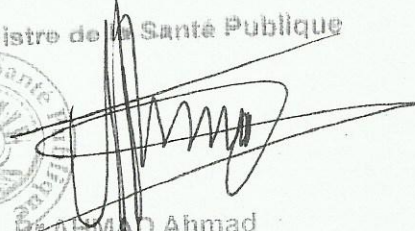
Les mesures énoncées dans la présente sont susceptibles de modifications selon l'évolution de la situation épidémiologique mondiale (OMS).

Cette décision prend effet à la date de sa signature et ce jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Antananarivo, le

27 FEV. 2020

Le Ministre de la Santé Publique



Ministère de la Santé Publique

AHMAD Ahmad